

<http://pierre-alainmillet.fr/Le-logement-economiquement>



Conseil de métropole du 11 Septembre 2017

Le logement économiquement accessible...

- Interventions - Conseil métropolitain du Grand Lyon -

Date de mise en ligne : lundi 11 septembre 2017

Copyright © Blog Vénissien de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

Cette convention veut développer un logement intermédiaire qui ouvre une possibilité de mutation à des locataires au-dessus du plafond en logement social, qui paient donc le surloyer et dont la loi égalité et citoyenneté dit que les bailleurs doivent les faire partir... Pour notre part, nous restons opposés au surloyer et à cette conception du logement social qui serait une aide destinée à être momentanée, « ce ne doit pas être une rente de situation » nous disait Manuel Valls avec cynisme. Nous le concevons au contraire comme le service public du logement, ouvert à tous, c'est-à-dire à tous ceux qui ne cherchent pas à vivre dans l'entre-soi des gens aisés, c'est-à-dire à fuir les familles populaires.

Cette délibération fait preuve d'une grande créativité pour qualifier le besoin de logement, Action Logement agit pour le « logement locatif économiquement accessible ». Je ne sais pas s'il y a une différence avec logement abordable et cette diversité de vocabulaire révèle un flou politique sur les priorités réelles.

L'enjeu est connu et simple. Comme en témoigne dans une interview récente le directeur d'EMH, l'augmentation des loyers depuis 2000 est de l'ordre de 40% et si l'effort locatif moyen est en France plus bas qu'en Europe, grâce à l'importance du logement social, il reste trop élevé. Un quart des ménages dépensent plus d'un tiers de leurs revenus pour se loger, notamment dans le logement privé.

Une des raisons fortes qui poussent de plus en plus de familles à être demandeur d'un logement social est qu'elles ne peuvent supporter les loyers dans le privé ! Alors pour qui développons-nous ce logement intermédiaire ? Le 6ème décile, qui pourrait être la cible type, a un revenu moyen de 21000Euros, soit pour une famille de 4, une capacité maximum d'effort locatif mensuel de l'ordre de 1000Euros. Quelle surface pourront-nous lui proposer dans ces logements économiquement accessibles ?

Les efforts des acteurs du logement et entre autre d'Action Logement pour le développement d'offres locatives diversifiées sont utiles, mais la priorité première, celle qui correspond aux réalités des revenus générés par vos politiques de gauche et de droite dite de baisse du coût du travail, est bien le logement « économiquement accessible aux salariés d'aujourd'hui », c'est-à-dire à loyers modérés...

C'est pourquoi nous nous abstenons sur cette délibération, et que nous nous opposerons à toute intégration du logement intermédiaire dans le calcul des seuils SRU.